



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars,

Un Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 20 mars 2023.

Secrétaire de séance : Dominique JOUSSE.

Heure d'ouverture de la séance : 19h15.

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 08

Votants : 13

Pouvoir : 05

Présents : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Jean Marie RUIZ, Dominique JOUSSE, Philippe GALLET, Kornélius GOUDAPPEL, Marie Christine SAUMANDE, Jean François THOMASSON.

Absents, excusés : Francis VALENTIN, Christophe ALLARD, Yohan MARECHAL, Hélène KOU, Nathalie SALMON. Christian BERTRAND.

Mme le Maire demande à l'assemblée s'il existe des remarques concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident à l'unanimité le PV.

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal du rajout de deux points supplémentaires qui seront traités en point n° 8 et n° 9.

1) Débat sur la mise à disposition des drapeaux de Coulaures lors des cérémonies des anciens combattants.

Mme le Maire explique à l'assemblée délibérante que la mairie dispose de deux drapeaux pour trois portes drapeaux.

Après discussion, il est décidé d'acheter un troisième drapeau qui sera mis à disposition lors des cérémonies des anciens combattants.

2) Présentation d'une demande de subvention pour les voyages scolaires de collégiens coulaurois scolarisés au Collège d'Excideuil - Délibération.

Mme le Maire fait lecture au Conseil municipal d'un courrier du collège d'Excideuil expliquant que dans le cadre de sorties inscrites dans le projet de l'établissement, plusieurs voyages sont organisés pour les élèves dont huit coulaurois scolarisés au collège et un au lycée.

Le Conseil municipal décide d'attribuer 50€ d'aide aux familles par enfants de Coulaures jusqu'à hauteur de 600€/an maximum.

3) Proposition de rajouter des prescriptions sur le contrat de location du foyer rural concernant la gestion des déchets produits par les locataires - Délibération.

Mme le Maire fait part à l'assemblée délibérante de problèmes de gestion des déchets produits et laissés parfois par les personnes qui louent le foyer rural.

Il est proposé de rajouter dans le contrat de location que les personnes louant le foyer rural remportent, en quittant les lieux, leurs propres déchets.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de rajouter la prescription décrite ci-dessus dans le contrat de location du foyer rural.

4) Vente du tracteur Renault - Délibération.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur ALLARD Christophe sur ce dossier.

Monsieur ALLARD Christophe présente aux membres du conseil municipal plusieurs offres de reprise concernant le tracteur Renault appartenant à la commune de Coulaures. La meilleure offre est proposée par Sorges Motoculture avec une proposition à 12 000 € (douze mille euros).

Madame le Maire propose de vendre le Tracteur Renault appartenant à la commune à Sorges Motoculture pour un montant de 12 000 € (douze mille euros).

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte la vente du tracteur Renault pour un montant de 12 000 €.

5) Modification de la délibération n° 2023/03-21 concernant l'achat du tracteur Massey Ferguson - Délibération.

Madame le Maire explique au Conseil municipal qu'il faut modifier la délibération n° 2023/03-21 concernant l'achat du tracteur Massey Ferguson afin de préciser explicitement le montant de la reprise, par Sorges Motoculture, du tracteur Renault appartenant à la commune de Coulaures ainsi que le montant d'achat du tracteur Massey Ferguson vendu par Sorges Motoculture.

Ainsi, il convient de noter que la meilleure offre de reprise concernant le tracteur Renault appartenant à la commune de Coulaures a été faite par Sorges Motoculture avec une proposition de reprise à 12 000 € (douze mille euros).

Le montant d'achat du tracteur Massey Ferguson vendu par Sorges Motoculture est de 50 400 € (cinquante mille quatre cents euros).

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte le devis de Sorges Motoculture d'un montant de 38 400 € (trente-huit mille quatre cents euros) pour l'achat

du tracteur Massey Ferguson déduction faite de la reprise du tracteur Renault appartenant à la commune de Coulaures pour un montant de 12 000 €

6) Présentation d'une demande de subvention de l'association Passeport Tibétain - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association Passeport Tibétain.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de refuser la demande de subvention de l'association Passeport Tibétain.

7) Point sur l'analyse des offres relatives au marché pour la restauration de la toiture et de la porte de la Chapelle Notre Dame du Pont - Délibération.

Madame le Maire présente le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre La Gare architecte. Il ressort de ce rapport que pour les lots 1 et 3, une seule offre a été reçue par lot et qu'elles dépassent le budget estimé par lot. Pour le lot 2, une seule offre a été reçue et est correspond aux estimations. Enfin, concernant le lot 4, aucune offre n'a été reçue.

Madame le Maire propose de déclarer infructueux les lots 1, 3 et 4, de retenir l'offre pour le lot 2 et de relancer la consultation sur les lots 1, 3 et 4.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Déclare infructueux les lots 1, 3, 4.
- Acte l'attribution du lot 2 pour la charpente.
- Décide de relancer la consultation pour les lots 1, 3 et 4.

8) Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - Délibération.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu l'arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion en date du 27/03/2023.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24/03/2023.

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO « PROMUS / PROMOUVABLES » (%)
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ème} classe	100%

- (facultatif si le taux est inférieur à 100 %) de décider que, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante ou arrondi à l'entier supérieur) (*).

Autorise : à l'unanimité des présents, de déterminer les taux de promotion pour un avancement de grade à 100%.

9) Actualisation du plan de financement suite à la présentation définitive et acceptée par les membres de la commission du projet de désimperméabilisations de la cour de l'école– Délibération.

Mme le Maire présente la dernière version du projet de requalification de la cour de l'école qui a été réactualisée en prenant en compte la version 100 % désimperméabilisations.

Elle présente le nouveau plan de financement d'un montant total de 108 039.84 € H.T, annexé à la délibération.

Pour la réalisation de ce projet, Mme le Maire doit demander des subventions aux différents financeurs : l'Etat, le Conseil départemental et l'Agence de l'eau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le plan de financement de la cour d'école et autorise Mme le Maire a demandé des subventions.

24/03/2023			
PROJET DE PLAN DE FINANCEMENT			
COUR DE L'ECOLE			
DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION		DESIGNATION	
Travaux préparatoires	1 000,00	ETAT - DETR 25,80% (sur travaux seuls HT)	24 057,72
Revetements	68 055,40	Conseil Départemental 21,55 % (sur travaux seuls HT)	20 094,15
Plantations	8 575,00		
Mobilier et divers	15 584,00	Agence de l'eau (50% sur dépenses éligibles* 84 560€)	42 280,00
sous total Travaux	93 214,40		
Honoraires MO	4 704,00		
Convention ATD	800,00		
Divers et imprévus (10%)	9 321,44	Fctva	16 951,21
Total de l'opération HT	108 039,84	Autofinancement	25 323,93
TOTAL tva	20 667,17		
TOTAL TTC	128 707,01	TOTAL	128 707,01

* (sur surface désimperméabilisée uniquement)

10) Débat sur l'installation des panneaux « carrières » au lieu-dit Verdeney – Proposition d'invertir 2 panneaux à la demande d'un administré.

Mme le Maire explique qu'un panneau signalétique (Carrières) trop grand a été installé au lieu-dit : « Verdeney ». Il est proposé de procéder à la dépose de ce panneau et d'interchanger avec celui installé au carrefour du pont de Vetz.

Pas de questions diverses.

Fin de séance : 20h30.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

Du 24mars 2023.

2023/03 - 30 : Présentation d'une demande de subvention pour les voyages scolaires de collégiens coulaurois scolarisés au Collège d'Excideuil - Délibération.

2023/03 - 31 : Proposition de rajouter des prescriptions sur le contrat de location du foyer rural concernant la gestion des déchets produits par les locataires - Délibération.

2023/03 - 32 : Vente du tracteur Renault - Délibération.

2023/03 - 33 : Modification de la délibération n° 2023/03-21 concernant l'achat du tracteur Massey Ferguson - Délibération.

2023/03 – 34 : Présentation d'une demande de subvention de l'association Passeport Tibétain - Délibération.

2023/03- 35 : Point sur l'analyse des offres relatives au marché pour la restauration de la toiture et de la porte de la Chapelle Notre Dame du Pont - Délibération.

2023/03 – 36 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - Délibération.

2023/03 – 37 : Actualisation du plan de financement suite à la présentation définitive et acceptée par les membres de la commission du projet de désimperméabilisations de la cour de l'école– Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	EXCUSE
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	EXCUSE
Yohan MARECHAL	EXCUSE
Hélène KOU	EXCUSEE
Philippe GALLET	
Kornelius GOUDAPPEL	
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	EXCUSEE
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	EXCUSE